

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraît les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 4034, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
ÉCROULEMENTS..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Jaurès et la Triple Alliance

Décidément le vent souffle à la paix ; la faveur avec laquelle a été accueilli le beau discours de Jaurès sur la réalisation de l'idéal républicain en fait de politique extérieure, est une preuve indéniable du progrès de l'idée pacifique dans les masses. L'héroïsme verbal va faire place au courage laborieux, tenace et modeste. Travaillons utilement et ne déclamons plus, voilà la devise de l'avenir.

Constans d'Estournelles avait l'autre jour pris corps à corps ces deux idées à propos du budget ; il avait marqué avec force la contradiction entre la politique démocratique et pacifique du parti républicain et la politique d'expansion, de manœuvres diplomatiques et de paix armée, léguée par les monarchies. Et la majorité l'avait entendu avec bienveillance. Vendredi la même thèse a été reprise par le leader des socialistes à propos d'une interpellation sur l'armée et elle fut développée avec un talent et une autorité qui font de ce discours non pas seulement une œuvre d'art mais un acte politique. Qu'on y regarde de près, en effet, et l'on verra que cette question de la *paix armée*, écrasant les ressources des pays les plus riches, et de la *paix tout court*, permettant l'accession de tous à la vie par l'utilisation productive des budgets, c'est la préoccupation essentielle de tous les partis de progrès. En France les interpellations Pelletan n'eurent pas d'autre signification, en Allemagne, le même sujet était traité cette semaine au Reichstag, mais ici par un membre de l'opposition.

Donc Jaurès a chanté avec un bonheur sans égal l'hymne de la paix devant la Chambre française. Son intervention était attendue ; elle avait été provoquée par une lettre écrite à un socialiste italien sur l'utilité actuelle de la Triple Alliance. En voici la partie essentielle :

« ... Au dehors vous contribuez à un résultat historique immense puisque la Triple Alliance, nécessaire comme contre-poids à notre chauvinisme et aux fantaisies franco-russes, a perdu peu à peu son caractère agressif et qu'on commence à entrevoir le jour où un vaste groupement européen permettra le désarmement... »

La dessus, grand tapage ; deux hommes cherchèrent à utiliser la confusion volontaire du chauvinisme et du patriotisme : MM. Deschanel et Ribot ; ils interpellèrent Jaurès sur les termes de sa lettre. Jaurès répondit, non en homme de parti mais en historien.

La question posée était de savoir si la Triple Alliance avait été conçue comme une arme offensive entre les mains de Bismark lors de sa constitution de 1871 à 1883. Par passion patriotique et peut-être encore plus par passion politique, le public français n'a jamais admis jusqu'à aujourd'hui qu'il pût en être autrement ; c'eût été paradoxal il y a dix ans, cinq ans, de soutenir que l'Allemagne avait offert au XIX<sup>e</sup> siècle et peut-être dans tous les temps le type unique d'une nation victorieuse sans con-

teste et s'arrêtant en plein succès, selon un plan préconçu et ne songeant plus qu'à employer tous ses efforts à l'organisation des pays conquis. C'eût été un crime de lèse-nation de supposer sincères les déclarations pacifiques jamais violées depuis Guillaume. Pourtant le fait d'une paix de 32 ans est indéniable et aveuglant.

A cela, les partisans acharnés d'une armée d'offensive, opposent l'affaire de 1875.

Qu'est-ce donc au juste cette histoire ? Y eut-il vraiment à cette époque une menace formelle de guerre contre notre pays, menace arrêtée dans son exécution par l'intervention directe du tzar Alexandre ?

Voici les faits non contestés. C'était en avril 1875 ; l'assemblée nationale venait de voter une loi militaire sur les cadres de l'armée. De Moltke, chef de l'Etat-major allemand, déclara à Bismark que cette loi ne se comprenait que si la France préparait une guerre prochaine. Hohenloe, ambassadeur à Paris, stylé par son gouvernement, dit un soir à notre ministre des affaires étrangères, Decazes : « Je suis chargé par l'empereur de vous déclarer qu'il regarde vos armements comme un acte menaçant ; voulez-vous en prendre acte. » Ce que Decazes refusa de faire avec raison. Là-dessus, bruits de guerre dans quelques journaux : la *Post*, de Berlin, le *Times*, de Londres. Vers le même temps, Radowitz alla en mission spéciale près du tzar à la veille d'un voyage que celui-ci devait faire à Berlin. L'ambassadeur français prit peur et réclama l'intervention possible de Gortshakoff, chancelier de Russie. Le voyage du tzar se fit en mai et les bruits de guerre cessèrent.

Que conclure de tout cela ? D'abord que nos informations sont très incomplètes et qu'il est impossible d'affirmer nettement si il y a eu menaces ou non. Interpréter l'observation de Hohenloe à Decazes comme un ordre comminatoire, c'est ne pas connaître les habitudes diplomatiques, d'autant plus que Decazes refusa d'entendre à titre officiel ces observations.

En second lieu, Bismarck qui était toujours cynique dans ses desseins comme dans ses paroles et qui a inauguré dans la diplomatie l'habitude d'annoncer tout ce qu'il était dans l'intention de faire, a déclaré que ni lui, ni l'empereur n'avaient voulu la guerre ; guerre qui aurait été, a-t-il dit, « une stupidité colossale ». Et Guillaume I<sup>er</sup>, en plein incident, parlant de ces bruits à l'ambassadeur français, affirma qu'ils étaient nés de manœuvres de bourse.

En face de ces déclarations très nettes, qu'avons-nous de précis, au contraire, pour affirmer les vellétés belliqueuses de l'Allemagne ? Rien si ce n'est des racontars de reporters et une interprétation passionnée de faits insignifiants, au lendemain d'une guerre douloureuse.

Nous reconnaissons cependant qu'il serait téméraire en l'état actuel de notre documentation de se porter absolument garant de la véracité des paroles de Bismarck et de Guillaume ; l'avenir fera disparaître sans aucun doute les obscurités de l'incident. Mais la morale qu'il est néces-

saire de tirer d'un exposé sincère de la question, c'est que l'esprit de parti, les passions politiques ont trop de hâte à se servir de faits encore ignorés.

L'argumentation de Jaurès sur les origines de la triple alliance, sur sa signification pacifique, n'a donc pas à souffrir de cette objection, la principale, la seule même qui puisse lui être opposée.

Son interprétation nous paraît donc légitime ; elle s'accorde avec l'opinion hautement exprimée d'un ministre des affaires étrangères italien, évidemment bien renseigné, que la France n'a en aucune façon à pâtir de l'entente de son pays avec l'Allemagne.

Cela veut-il dire qu'il ne faut pas veiller, ni se garder, non.

Mais il est des légendes qu'il est bon de faire disparaître, Jaurès en a démolie une et il a bien fait.

DURUS.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 24 janvier 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président. La séance de samedi a été exclusivement consacrée à la vérification des pouvoirs : l'élection de M. Michel (d'Issingaux) est validée.

Il n'en est pas de même de l'élection de M. Fould, à Argelès.

Le bureau conclut à l'invalidation que combat M. Chauvin, mais le rapporteur de la commission apporte des faits de pression et de corruption tellement graves, commis au cours de la campagne électorale, que la Chambre, après une vive discussion vote l'invalidation de M. Fould par 480 voix contre 18.

Une motion tendant à renvoyer le dossier de cette élection au ministre de l'intérieur est votée par 220 voix contre 132.

Et la séance est levée.

Séance du 26 janvier 1903

Présidence de M. Jean Jaurès, vice-président.

M. Gauthier (de Clagny) dépose une proposition tendant à ce que la statue de Strasbourg de la place de la Concorde soit coulée en bronze avec une inscription rappelant la défense des populations de l'Est ; il demande qu'un crédit de 50,000 francs soit voté.

Cette proposition est renvoyée à la commission du budget.

La Chambre revient au budget de l'agriculture.

On en est au chapitre 16. M. Gervaise présente une motion invitant le Gouvernement à réprimer la fraude sur les beurres.

Le Ministre de l'agriculture répond qu'il donnera satisfaction à M. Gervaise.

Après maints amendements acceptés par le ministre, le budget de l'agriculture est voté.

La Chambre passe à la discussion du budget des cultes.

M. Grousseau s'élève contre la politique antireligieuse du Gouvernement et s'étonne que le Gouvernement ne demande pas la suppression du budget des cultes.

M. Allard regrette que la commission du budget n'ait pas supprimé ce budget.

M. Combes répond que la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne peut être tranchée par la voie budgétaire sous peine de causer dans le pays beaucoup de confusion et de troubles.

Cette séparation est à l'heure actuelle impossible, mais M. Combes espère quelle se fera, quelle est nécessaire.

M. Sembat s'élève contre les paroles de M. Combes : il demande la suppression immédiate du budget des cultes.

M. Breton dépose une motion en ce sens : MM. Vaillant, Firmin, Buisson, de Pressensé soutiennent cette motion qui est repoussée par 328 voix contre 208.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 24 janvier 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion du régime des sucres.

M. Darbot demande la suppression de l'article 7 qui édicte un certain nombre de mesures relatives au sucrage des vendanges et que tout le monde puisse fabriquer du vin de sucre sous la seule obligation d'en faire la déclaration préalable.

M. Rouvier combat cette proposition.

M. Gauthier propose de n'autoriser l'emploi du sucre que pour la fabrication des vins destinés à la consommation familiale des producteurs.

Cet amendement est repoussé.

M. Denoix demande que tout viticulteur ne puisse posséder chez lui plus de 50 kilos de sucre.

Mais cette proposition est retirée.

M. Monis propose que des dispositions soient prises pour que les noms des viticulteurs usant du sucrage soient portés à la connaissance des consommateurs.

M. Rouvier promet de prendre en considération cette proposition. Puis l'article 7 est adopté et le projet sur le régime intérieur des sucres est adopté par 273 voix contre 5.

Et la séance est levée.

## L'affaire Humbert-Daurignac

Romain Daurignac a décidé de ne plus répondre désormais aux questions du juge Leydet. Voici dans quelles circonstances s'est produit ce nouvel incident :

Le magistrat instructeur avait fait extraire Romain Daurignac à 2 heures afin de le confronter avec un employé de l'administration des postes qui, au bureau de la rue du Louvre, remettait à une personne qu'on croit être Romain la correspondance arrivée poste restante à l'adresse de M. Robert Crawford.

A 2 heures exactement, Romain Daurignac, la physionomie souriante, arrivait flanqué de son garde au petit parquet et après quelques instants d'entretien avec son habile défenseur M<sup>e</sup> André Hesse, il pénétrait dans le cabinet de M. Leydet. Avant que le juge lui eut adressé la parole, Romain sortit de sa poche une enveloppe qu'il tendit à M. Leydet. Cette enveloppe contenait une lettre à l'adresse du magistrat et dont voici à peu près la substance :

« Monsieur,

« Vous avez refusé à M<sup>me</sup> Darvallo l'autorisation de venir m'apporter des nouvelles de mes enfants. Il paraît que c'est votre droit absolu. C'est mon droit à moi de considérer votre instruction comme close. En tout état de cause, je ne répondrai plus à vos questions. »

Après avoir lu cette lettre, M. Leydet passant outre à la menace qu'elle contenait, fit entrer l'employé des postes auquel le greffier donna lecture de sa précédente déposition. S'adressant au préposé à la poste restante, le magistrat lui dit :

« Reconnaissez-vous Monsieur — il désignait Romain Daurignac — comme étant la personne qui à votre guichet retirait les lettres adressées à Robert Crawford ? »

Le témoin, sans être aussi affirmatif qu'il l'avait été en présence des photographies qu'on lui avait présentées, finit cependant par répondre : « Oui, c'est cette personne qui retirait les lettres Crawford ».

M. Leydet se tournant alors vers Romain lui demanda ce qu'il avait à répondre, mais l'inculpé, d'un air narquois, promena ses regards au tour de la pièce, puis contempla le plafond sans qu'un seul mot sortit de sa bouche.

Devant ce mutisme, le juge mit fin à la confrontation et fit conduire le détenu à la Conciergerie.

INFORMATIONS

Election législative

Voici les résultats de l'élection législative dans la circonscription de Castellane :

Inscrits, 4,999; votants, 4,210.

M. Boni de Castellane, 2,348 voix, élu; M. André Siegfried, 1,840 voix.

L'élection de M. Boni de Castellane avait été annulée par la Chambre. Aux dernières élections générales, M. Boni de Castellane avait été élu par 2,485 voix contre M. André Siegfried, qui avait obtenu 1,682 suffrages, et M. Joseph Blanc, radical-socialiste, 172.

Les Congrégations

Plusieurs congrégations françaises ont obtenu du tsar l'autorisation de s'établir dans certaines régions de la Sibirie. Le gouvernement leur a désigné la Sibirie où on leur a donné de vastes concessions de terrains. Quelques-unes des congrégations qui ont quitté la France ont l'intention de fonder des établissements en Sibirie.

S'expliquant sur l'attitude probable des congrégations après le refus d'autorisation, le supérieur d'une des associations religieuses intéressées a fait à un rédacteur du Figaro les déclarations suivantes :

« Mardi dernier, les congrégations ont pris une résolution définitive : les supérieurs généraux ou les provinciaux, réunis en assemblée générale, ont, à l'unanimité des présents, décidé de prendre la même attitude qu'à l'occasion des décrets de Jules Ferry.

« Nous ne nous inclinons pas devant la décision du Parlement ; nous nous laisserons condamner par les tribunaux et expulser manu militari partout où les propriétaires de nos immeubles, soit particuliers, soit sociétés civiles, ne s'y opposeront pas. Dès maintenant, je ne veux plus même payer d'impôts ; M. Ménage se débrouillera. Nous n'avons même pas l'intention de lui disputer la possession de nos immeubles. »

Suppression de traitement

Le traitement de 31 prêtres du diocèse de Quimper vient d'être supprimé pour inobservation de la circulaire relative à l'usage de la langue bretonne. Le nombre des traitements supprimés s'élève aujourd'hui dans ce diocèse à 51.

CHRONIQUE LOCALE

Nous apprenons que la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, soucieuse de maintenir l'effectif de son matériel roulant au niveau du développement de son trafic, a décidé de commander 1000 nouveaux wagons à marchandises. Cela représente une somme de plus de 4 millions dont va bénéficier l'industrie française qui a bien besoin en ce moment de pareilles aubaines.

Nous espérons que l'Administration Supérieure, à qui la proposition de la Compagnie est en ce moment soumise, lui donnera promptement son approbation.

Indemnités de résidence

L'Officiel de ce jour publie d'après l'article 12 de la loi, la liste des communes de notre département sujettes à payer les indemnités de résidence dues au personnel de l'enseignement primaire d'après la population agglomérée.

1<sup>re</sup> série : Bretenoux, Cajarc, Castellana, Catus, Cazals, Gourdon, Gramat, Labastide-Murat, Lacapelle-Marival, Labenque, Latronquière, Lauzès, Limogne, Livernon, Luzech, Martel, Montcuq, Praysac, Puy-l'Evêque, St-Céré, St-Germain, St-Géry, Salviac, Souillac, Vayrac.

2<sup>e</sup> série, Figeac.  
3<sup>e</sup> série, Cahors.

CAHORS

Avis aux Contribuables

Samedi prochain et les samedis suivants jusqu'à fin juillet 1903, le Contrôleur principal des Contributions Directes recevra à la

Mairie de Cahors, bureau du Cadastre, de 2 heures à 4 heures du soir les déclarations des mutations foncières et les réclamations.

Débites de tabac

Notre compatriote, M. Roussel, conseiller d'Etat, est nommé membre de la commission centrale chargée d'établir les listes des candidatures à des débits de tabac de 1<sup>re</sup> classe pour l'année 1903.

Obsèques

Dimanche matin à 8 heures ont eu lieu, au milieu d'une foule nombreuse, les obsèques de M. Emile Laurié, ancien élève du lycée Gambetta étudiant en droit, président de l'Union artistique et littéraire de Cahors, décédé à la suite d'une longue et douloureuse maladie à l'âge de 22 ans.

L'inhumation devant avoir lieu à Gourdon, le cortège a accompagné le corps du regretté défunt à la gare où MM. Chéry, professeur au lycée, Mignot, au nom des camarades du lycée, M. Robert au nom de l'Union artistique et littéraire, ont prononcé des paroles de regrets et d'adieux.

Nous prions la famille d'Emile Laurié d'agréer nos sincères condoléances.

Les Prévoyants de l'Avenir

405<sup>e</sup> SECTION (CAHORS)

L'Assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir a eu lieu dimanche 25 courant à 2 heures, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors. A quelques exceptions près, tous les sociétaires avaient répondu à l'appel du bureau de la 405<sup>e</sup> section, on s'étaient fait valablement excuser. Comme les années précédentes, les dames et demoiselles ont fait défaut, cependant c'est avec un réel plaisir que nous les aurions vues prendre part à nos travaux.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été approuvé, ainsi que les rapports présentés par le trésorier, le secrétaire et le comité de surveillance. Il en a été de même des rapports du comité central, du comité supérieur de surveillance et de la commission annuelle de vérification.

Sur la proposition du Président du comité de surveillance, l'assemblée vote des remerciements à tous les membres du bureau pour le dévouement qu'ils ont apporté dans l'exercice de leurs fonctions : à ce propos, M. Besombes, trésorier de la 405<sup>e</sup> section, est digne de tous les éloges.

L'assemblée prononce ensuite l'admission définitive de 6 nouveaux adhérents, et la radiation pour défaut de paiement de 21 sociétaires.

Le ven est renouvelé que le disponible de la société soit ramené à 50.000 francs, et que le montant des dépenses soit réduit d'une manière sensible.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1903

MM.

- Parazines, Jean, capitaine en retraite, Président.
- Pezet, Jean, tanneur, Vice-président.
- Besombes, François, employé des contributions directes, Trésorier.
- Courtiau, Joseph, agent de recouvrement, Trésorier-adjoint.
- Hérel, Jules, employé des contributions directes, Secrétaire.
- Parazines, Jean, typographe Secrétaire-adjoint.
- Giustiniani, François, huissier, Comptable.
- Alibert, Barthélémy, typographe, Archiviste.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MM.

- Couaillac, Pierre, employé des contributions directes, Président.
- Triouillier, Jean, employé de commerce, Secrétaire.
- Breton, Julien, marbrier, Assesseur.
- Germain, Pierre, serrurier id.
- Ilbert, Eugène, horticulteur, id.

La séance a été levée à 3 heures 1/2.

Le Président, PARAZINES.

Grand Concert de l'Orphéon

Ainsi qu'on l'a vu par le programme que nous avons publié, la Commission de l'Orphéon a eu la précieuse fortune de s'assurer le concours de M. PAUL DELMET. C'est, on le sait, un des chanteurs les plus applaudis des Cabarets de Montmartre. Ses compositions naïves et fines sont connues cependant des claviers les plus austères, des oreilles les plus farouches. C'est qu'il a su moduler sur des airs délicats, ou des rythmes sans recherche les « Chan-

sons tendres » où des jeunes poètes de notre temps redisent en vers jolis les rires et les pleurs, les folles gaietés et les fugitives tristesses de « la Jeunesse » de tous les temps.

Un de ceux qui l'aiment dit de lui et de son œuvre : « Il a repris la vieille guitare qui, aux jours de joies et de tristesses, » accompagna tant de folies pleurées et » ries par l'ancêtre sous le balcon de quel » que belle ».

Delmet est le chanteur dont le souffle léger dissipa l'acre fumée des gauloiseries balourdées du Chat Noir ; qui mit un rayon rosé, un éclair bleu sur le sarcasme épais et « peu révérend » de tel ou tel cabaret de la Butte.

Ceux qui l'ont entendu savent que Delmet ajoute au joli de son chant fluide, un talent très distingué de diseur ingénieux. Ceux-là se presseront au concert pour y réveiller leur plaisir, les autres plus nombreux iront l'y chercher pour s'en souvenir.

Conférence de M. Geffray

LES ALCOOLS FRANÇAIS

(Compte-rendu)

En Allemagne, une grande industrie périlait qui intéressait les distillateurs, les agriculteurs et le fisc. On se mit à l'œuvre, et le gouvernement encouragea tous les efforts de l'initiative privée. L'industrie se releva bientôt, et elle devient de plus en plus florissante. C'est l'industrie de l'alcool. En dix ans, la consommation nationale a presque triplé. Chez nos voisins, l'alcool-lumière, l'alcool-chaleur, l'alcool-force motrice triomphe, et l'importation du pétrole diminue de 6 millions par an.

Davant la crise agricole et industrielle dont nous souffrons en France, le gouvernement s'est préoccupé de la question et l'a mise à l'étude. Il s'agit de développer chez nous les différents usages de l'alcool qui est d'un emploi plus agréable que le pétrole, mais que son prix actuel rend moins économique. Et il s'agit aussi des intérêts de 12 millions d'habitants de notre sol, industriels, ouvriers et agriculteurs, vivant du produit de l'alcool.

Notre consommation actuelle du pétrole nous enlève annuellement 44 millions qui vont à l'étranger. S'il était possible de rendre l'alcool à un prix qui rende son usage beaucoup plus avantageux, nul doute que l'emploi s'en généraliserait aussi rapidement qu'en Allemagne.

L'abaissement du prix de l'alcool dénaturé depuis ces derniers temps a bien provoqué un accroissement de la consommation pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice. Mais il est encore trop cher.

C'est à résoudre ce problème que s'est attaché un groupe d'hommes pratiques et persévérants. Ils ont constitué une Association dont l'objet est d'acheter aux producteurs agricoles, bouilleurs et distillateurs leurs alcools industriels au cours actuel. Ces alcools, mélangés à l'alcool chimique de la Compagnie des Alcools français, donneront un produit supérieur pour l'usage, et à un prix de revient qui permettra de nous affranchir du tribut que nous payons à l'étranger, pour le pétrole.

La Compagnie, pourra, en effet, livrer à nos producteurs son alcool dénaturé et carburé à un prix inférieur à celui auquel elle leur aura acheté leur propre production. Ce sont donc les intérêts de l'agriculture et de l'industrie nationale que veut soutenir et développer cette compagnie à laquelle tous les producteurs français s'empresseront d'apporter leur concours. Car ainsi que le disait M. Méline, ancien président du Conseil, à l'Assemblée de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, la prospérité du pays ne peut être obtenue que par l'union et la solidarité du monde industriel, par la fusion intime et compacte de tous les éléments qui concourent à la production. Cette conférence a été fort applaudie.

Inspection des viandes

M. Pagès, inspecteur des viandes de boucherie, a fait enfour ce matin, à l'abattoir une vache atteinte de tuberculose généralisée.

Arrestation

La police de notre ville a mis hier en état d'arrestation le nommé Poujet Jean chiffonnier ambulant, natif de Boussignac-le-Haut (Corrèze) pour vol d'une grande

marmite en cuivre au préjudice du sieur Marcillac, de Gramat.

Poujet avait déjà vendu le produit de son vol à un chiffonnier en gros de la ville.

Le nommé Poujet déjà condamné huit fois pour vol, a été écroué à la maison d'arrêt.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 29 JANVIER ET 1 FÉVRIER 1903

A Française (Allégo Militaire)	Ad. Ganwin.
Si j'étais Roi (ouverture)	Adam.
A Menuet des Petits Violons	Pessard.
B Douce Caresse	Gillet.
Coppélia (Ballet)	Delibes.
Gullerette (Polka)	Roux.

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 26 janvier 1903

Naissances

Alagnoux, Pierre, rue St Priest, 6.  
Cros, René-Justin-Georges, avenue de la Gare, 2.

Publications de Mariages

Soulié, Charles peintre, et Estradié, Léonie, lingère.  
Agié, Prosper, employé au chemin de fer, et Bailles, Phanie dite en famille Emilie, employée au chemin de fer.  
Sudre, Jean, cultivateur, et Lacombe Jeanne repasseuse.  
Sicard, Marc-Arnaud, cordonnier et Bergognoux, Marie Jeanne Delphine, s. p.  
Delrien, Paul, agent de publicité, et Décas, Emilie, s. p.

Décès

Vidal, Pierre, maître d'hôtel, 54 ans, rue du Lycée, 6.  
Lagarrigue, Louis, cultivateur, 56 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Election au Conseil général. — Voici les résultats de l'élection au Conseil général, en remplacement de M. Pradines, décédé :

Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Coudere radical	Pradines réaction.
Concois	246	204	204	113
Limogne	368	312	309	91
Calvignac	193	165	165	153
St-Martin	190	163	160	129
Cénevières	190	171	171	156
Lugagnac	105	92	92	37
Beauregard	191	169	168	69
Vidaillac	133	105	105	41
Promilhanes	183	154	154	67
Laramière	235	197	195	53
Varaire	236	212	211	87
Saillac	233	154	153	76
	2503	2098	2087	1072

Ce résultat était attendu.

Nous ne comptons certes pas sur une forte majorité ; le canton de Limogne était trop travaillé depuis l'ouverture de la période électorale, par la réaction qui sentait qu'un fief allait lui être enlevé.

Mais nous avions confiance : nous n'avons pas été trompés.

M. Coudere était trop connu, trop estimé : M. Coudere avait rendu tant de services dans le canton de Limogne, que les électeurs ne pouvaient pas lui refuser leurs suffrages.

Le parti radical remporte une bonne victoire : nous nous en félicitons, et nous en remercions les républicains du canton de Limogne.

PUY-L'EVÊQUE. — Election de l'adjoint.

— Dimanche a eu lieu à Puy-l'Evêque, l'élection de l'adjoint au maire, en remplacement de M. Delthil élu maire.

Deux candidats étaient en présence : MM. Leygue, républicain et Salabert, Hippolyte trésorier de fabrique,

Aucun candidat n'était, il faut le déclarer, d'un républicanisme très avéré : cependant, M. Leygue semble depuis quelque temps donner des marques d'une évolution vers les idées démocratiques.

Trois tours de scrutin furent nécessaires pour donner un résultat : enfin, M. Leygue par 7 voix fut élu contre M. Salabert qui a obtenu 6 voix.

Le parti républicain a-t-il triomphé dans cette lutte ? Peut-être. Dans tous les cas, la victoire n'est pas très importante.

Entre les deux candidats, les républicains ont choisi le plus avancé : entre deux maux ils ont choisi le moindre.

Nous avons compté sur un meilleur résultat.

Rechercherons-nous les causes qui ont fait de cette élection, une élection douteuse et non une élection franchement radicale comme nous l'espérons ? Disons-nous que la négligence ou l'indifférence de certains ont nui au succès du parti républicain ? A quoi bon !

Il nous suffit de constater une fois de plus que parfois pour des questions personnelles, les hommes politiques, les élus surtout, sont facilement faibles et font abstraction un instant de leurs convictions.

M. Delthil, le nouveau maire, aurait pu faire de cette élection un succès radical.

Il ne l'a pas voulu : il a préféré laisser dans l'ombre celui sur qui toute la population de Puy-l'Evêque comptait et compte pour l'avenir, un républicain jeune, intelligent et convaincu.

Nous le regrettons.

LA RÉD.

**LUZÉCH.** — Nous recevons la communication suivante que nous insérons simplement, à titre de document :

Monsieur le Directeur,

L'installation du nouveau juge de paix de Luzéché, M. Michelet, a eu lieu le 21, en présence du premier adjoint, faisant fonction de maire, du greffier et du suppléant, M. Pons, médecin-vétérinaire, qui a prononcé l'allocution suivante :

« Je suis heureux, Monsieur le juge de paix, de vous adresser nos meilleurs souhaits de bienvenue, à l'occasion de votre installation comme juge titulaire du canton de Luzéché.

« Si les fonctions de la justice de paix, sont toujours délicates et souvent difficiles, il dépend d'un esprit sage, conciliant et juste de les mener à bien ; aussi avons-nous pleine et entière confiance en vous, bien que vous soyez nouvellement venu parmi nous, mais uniquement par le fait du choix qu'a fait en vous le gouvernement de la République, pour remplacer à la justice de paix de Luzéché, votre regretté — ce n'est pas le *Journal du Lot* qui qualifie — prédécesseur M. Caviot.

Pour ma part je suis même persuadé qu'en raison de ce choix, vous vous ferez un point d'honneur de ne cesser de mériter la confiance qu'a mise en vous le Gouvernement, en appliquant avec loyauté et fermeté les lois qu'il a décrétées ou qu'il décrètera à l'avenir, pour assurer le triomphe de la République et de la Saine Raison.

C'est surtout dans cet esprit que je répète avec plaisir, Monsieur le juge, soyez le bienvenu parmi nous.

A ces paroles, chaudes de vrai républicanisme, M. Michelet a répondu qu'il ne faillirait pas à sa tâche par amour pour la justice et pour la République. Espérons que ces promesses se réaliseront en tous points.

**St-MATRÉ.** — Foire. — La foire de St-Matré favorisée par une magnifique journée a été une des plus belles que nous ayons eues.

Les divers champs de foire étaient on ne peut mieux approvisionnés, aussi il s'est traité un grand nombre d'affaires sur les bestiaux de toute espèce.

Les porcs se vendaient de 47 à 52 fr. les 50 kilos poids vif ; grives, 50 centimes la pièce ; les œufs 80 cent. la douzaine.

Les marchands étalagistes en assez grand nombre ont été très satisfaits.

Pas de vols ni d'accidents.

**MOULINBESSOU.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi au hameau de Larroque. Une grosse meule de paille appartenant à la famille Castagné, fut aperçue toute couverte de flammes sur une façade, au moment où presque tout le monde était parti pour la foire de St-Matré. Trois ou quatre hommes, aidés des femmes de la localité cherchèrent à éteindre le feu, mais ne pouvant en être maîtres, appelèrent au secours du côté du Moulinbessou d'où il leur arriva un renfort de 5 ou 6 personnes et après de pénibles efforts on parvint à faire la part du feu et sauver les étables et les maisons avoisinantes car le vent soufflait avec une telle violence qu'il aurait été impossible de sauver les constructions voisines.

On se perd en conjectures sur les causes de l'incendie.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Marché-Foire.* — Notre marché-foire de samedi 24 janvier a été bon. A signaler une forte hausse sur les cochons gras qui ont été enlevés à des prix très élevés.

Les cochons destinés à la charcuterie ont valu de 108 à 112 fr. les 100 kilos ; un lot de graisse a même dépassé 120 fr. les 100 k.

Cette hausse est due au petit nombre d'animaux élevés et tend à s'accroître.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 24 janvier.

Au début de l'audience, le tribunal prononce deux condamnations à 16 et 50 fr. d'amende, pour chasse sans permis et pêche en temps prohibé.

Jean Larnaudie, 46 ans, maçon ; Marguerite Larnaudie, 13 ans, et Marie Talvy, 54 ans, tous les trois domiciliés à Figeac, sont poursuivis pour différents vols commis au préjudice de divers habitants de notre ville. Le tribunal décide que Marguerite Larnaudie sera détenue dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans, condamne Jean Larnaudie à 3 mois de prison, et Marie Talvy, à huit mois de la même peine.

— Michel Kenfant, 33 ans sans profession ni domicile fixe, né à Evreux (Eure), ayant subi plusieurs condamnations, poursuivi pour mendicité et rébellion avec violences envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à deux mois de prison.

— Antoine Eloi, 49 ans cultivateur à Figeac 15 jours de prison pour vol.

**LEYME.** — *Postes et télégraphes.* — M<sup>me</sup> Coulerc, receveuse des postes à Angoustines (Pyrénées-Orientales), est nommée en la même qualité à Leyme, en remplacement de M<sup>me</sup> Cavallé, décédée.

**LACAPPELLE-MARIVAL.** — *La Foire.* — Voici les cours pratiqués à notre foire de vendredi 23 courant :

Au foirail. — Baisse assez sensible sur les bœufs de toute catégorie. Les veaux destinés à la boucherie, 80 à 90 fr. les 100 kilos ; les cochons destinés à la charcuterie, de 86 à 94 fr. les 100 kilos ; les hivernaires, de 18 à 30 fr. ; suivant grosseur.

Place du Fort. — Les châtaignes, de 5 à 5 fr. 50 l'hectolitre ; les pommes de terre, de 4 à 4 fr. 50.

Halle aux grains. — Blé, de 16 à 17 fr. l'hectolitre, seigle de 12 à 13 fr. ; maïs de 14 à 15 fr. ; blé noir, de 11 à 12 fr. ; les noix, de 15 à 16 fr. ; l'avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr. le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Volaille vieille, de 1 à 1 fr. 10 ; volaille jeune, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 ; canards, de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 ; lapins privés, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 ; les oies mortes, de 1 fr. 60 à 1 fr. 80 ; les foies d'oies de 4 à 4 fr. 50, le tout le kilo.

Les lièvres, de 5 à 6 fr. pièce ; les lapins de garenne, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 pièce ; les perdreaux, de 1 fr. 75 à 2 fr. ; les bécasses, de 2 à 2 fr. 50 ; les grives, de 40 à 50 c. pièce.

Le beurre, de 1 fr. 60 à 1 fr. 80 le kilo ; les œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Tirage au sort.* — Samedi matin, à 9 heures et demie, ont eu lieu, à la mairie de notre ville, les opérations du tirage au sort de la classe 1902, du canton de Gourdon.

Comme les années précédentes, les conscrits des diverses communes sont arrivés en ville précédés de drapeaux et accompagnés de bruyantes fanfares, jetant leurs notes aiguës aux échos dalentour.

Tout était terminé vers onze heures. Au cas incident à signaler.

— *Conférence publique.* — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, grâce aux démarches de M. Vicart, notre sous-préfet, une conférence publique et gratuite aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> février prochain, dans une des salles de l'école communale de garçons de Gourdon.

Le conférencier, M. Payenc, professeur de philosophie au collège de Sarlat, traitera le sujet suivant :

« La société d'après le roman contemporain. »

M. le sous-préfet a bien voulu accepter de présider cette réunion, donnant ainsi

une nouvelle preuve du vif intérêt qu'il porte à l'enseignement populaire.

Il ne sera pas adressé de cartes d'invitation.

— *Marché.* — Voici la mercuriale du marché qui a été tenu samedi dernier :

50 hectolitres de blé vendus au prix de 18 francs l'hectolitre ; 40 hectolitres de seigle, vendus au prix de 12 francs l'hectolitre ; 50 hectolitres de maïs, vendus au prix de 14 francs l'hectolitre ; 40 hectolitres d'avoine, vendus au prix de 8 francs l'hectolitre ; 200 hectolitres de noix vendus au prix de 18 francs l'hectolitre ; 30 hectolitres de pommes de terre vendus au prix de 4 francs 50 l'hectolitre ; 20 hectolitres de châtaignes, vendus au prix de 6 francs l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 60 à 65 centimes la livre, et les œufs ont valu de 90 à 95 centimes la douzaine.

**GOURDON.** — *Arrestation.* — Ces jours-ci, la gendarmerie de Souillac a arrêté le nommé Louis-Auguste Gorvant, âgé de 44 ans, chanteur ambulante, né à Quimper, (Finistère), sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité.

Conduit à Gourdon, Gorvant a été écroué à la prison de notre ville.

**St-GERMAIN.** — *Foire.* — Favorisée d'un beau temps, la foire de St-Germain a été fort belle et les transactions nombreuses sur divers foirails de la localité.

**Cours pratiqués**

Bœufs de boucherie, de 31 à 32 fr. les 50 kilos ; d'attelage, toujours très chers variant de 500 à 800 fr. la paire ; veaux de 0 fr. 95 à 1 fr. le kilo.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 25 à 40 fr. la pièce ; moutons de boucherie, de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo. En somme nombreuses affaires sur les bêtes à cornes et les brebis et à des prix très rémunérateurs.

Porcs de charcuterie, de 50 à 65 fr. les 50 kilos.

Porcelets d'élevage, de 25 à 35 fr. pièce selon grosseur.

Gibier en petite quantité et cher : lièvres de 5 à 6 fr. pièce ; perdreaux, de 2 fr. à 2 fr. 25, grives, 0 fr. 50.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent satisfaits du bon résultat de la foire.

**CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN**

Société Anonyme au Capital de Fr. 80.000.000  
**60.000 Oblig. Foncières 3 1/2 % de Fr. 500**  
 JOUISSANCE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1902  
 Remboursables en OR à Fr. 515  
 Par tirages semestriels à partir du 1<sup>er</sup> février 1903  
 Intérêt : Fr. 17,50 (Nets d'impôts)  
 Payable en OR, 1<sup>er</sup> Avril et 1<sup>er</sup> Octobre  
**Prix d'émission : Fr. 500**  
 En souscrivant ..... Fr. 100  
 Et le { Soit à la répartition du 6 au 12 Février ..... 400  
 solde { Soit du 6 au 12 Février ..... Fr. 200  
 Et du 25 au 31 Mars ..... 200  
 Avec intérêt à 3 1/2 % sur le dernier versement, à partir du 6 Février. Fr. 500

**CONVERSION**

Les porteurs d'Obligations 4 0/0 auront le droit, jusqu'au 31 janvier, d'échanger leurs obligations, jouissance octobre 1902, TITRE POUR TITRE, CONTRE DES OBLIGATIONS 3 1/2 0/0, même jouissance, au prix de Fr. 500. Ils recevront, en outre, une soulte de Fr. 5, plus Fr. 1,25 correspondant à la réduction de l'intérêt pour le semestre en cours, soit en tout une somme de Fr. 6,25 qui sera payée en espèces.

**LE PRIX DE L'OBLIGATION NOUVELLE RESSORTIRA AINSI A FR. 493,75.**  
 Le produit de la présente émission est destiné, à concurrence de deux tiers minimum, au remboursement de partie des Obligations 4 0/0 restant en circulation.

On souscrit le 31 Janvier 1903  
 ET, DES AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE  
 A BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ;  
 PARIS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.  
 Dans leurs Agences et Succursales des Départements et de l'Étranger

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**  
 75, BOULEVARD GAMBETTA  
 NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
 Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**PLUS de CAMBRIOLLEURS**

Succès du jour  
**AVERTISSEUR PERRO**  
 PORTES ET FENÊTRES  
**AGUZOU**  
 Electricien, rue du Lycée, Cahors

**AVIS**  
**M. Aimé WILCKEN,**  
 Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.  
 Traitement et outillage tout à fait nouveaux.  
 Redressement et soins spéciaux pour les enfants.  
 Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.  
 Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

**BULLETTIN FINANCIER**

Les allures du marché sont moins satisfaisantes ; les affaires se sont sensiblement calmées et la tenue des cours est moins ferme, notamment sur les fonds publics français et étrangers. Le 3 0/0 revient à 99,92 au lieu de 100 fr. dernier cours précédent. L'Amortissable clôture à 99,25. Le Comptoir national d'Escompte est ferme à 595. Le Crédit Foncier à 743 ; le Crédit Lyonnais cote 1113 et la Société Générale 628.  
 Nos chemins n'ont pas varié, le Lyon à 1430, le Nord à 1843 et l'Orléans à 1521.  
 Le Suez finit à 3810  
 Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure a baissé de 42 centimes à 89,85 ; l'Italien finit à 102,10 au lieu de 102,25 ; le Portugais reste à 31,97 ; le Serbe 4 0/0 cote 80,45 ; le Turc revient à 30,12 et la Banque Ottomane à 602.  
 La Banque de Paris et la Société Générale reçoivent dès à présent par correspondance, à Paris et dans leurs agences départementales, les souscriptions aux 600.000 obligations 3 1/2 0/0 de 500 fr. du Crédit Foncier Egyptien

**Tribunal de commerce de Cahors**

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Antoine BALDY, épicier demeurant à Francoules sont invités à se rendre le vendredi 30 janvier 1903 à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal pour reprendre la délibération sur le concordat proposé à ses créanciers par le dit Baldy, et au cas de rejet des propositions concordataires du failli, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

Le Greffier,  
 A. POULVEREL

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
21 Mer.	+ 9	+ 3	771	Beau
22 Jeudi	+ 4	0	768,5	Couv
23 Vend.	+ 15	+ 6	769	Pluie
24 Sam.	+ 7	+ 2	772	Pluie
25 Dim.	+ 5	+ 2,5	775	Couv
26 Lundi	+ 6	+ 2	776	Beau
27 Mardi	+ 5	0	775	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.  
 Temps probable : Beau.  
 D<sup>r</sup> HERBEAU.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne**  
 122, rue Réaumur, Paris  
 Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :  
 A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Eviter les Contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
 Exiger le véritable Nom

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

III

L'homme au bonnet rouge

Chaque prairie était transformée en un lac de lait figé dans lequel se mirent les noyers énormes, aux rameaux qui s'entrelaçaient, chargés de flocons légers, semblables aux amandiers du printemps, en pleine floraison.

Les rochers humides brillaient, sous leur diadème de neige, soyeux et flou comme un duvet de cygne : toute aspérité disparaissait, comme toute ligne heurtée ou anguleuse, et l'on ne voyait partout que formes indicées, contours délicats, nuances effacées par la neige.

Le ciel était d'un gris cendré, un peu rose à l'horizon, en parfaite harmonie avec ses blancheurs mates ou luisantes qui donnaient

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

au paysage une beauté nouvelle.

Les deux vieillards, juchés sur le derrière de la voiture, ne discourent point, non qu'ils n'étaient sensibles aux charmes du spectacle agreste dont ils pouvaient, de si haut, admirer la splendeur ; ils échangeaient une parole :

— Un joli temps, Domitille !

— Un pays admirable, signor Fortunato !

— C'est à regretter notre cabane de Vintimiglia !

— Cela me rappelle... le Kamchatka... où je ne suis jamais allé !

— Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute !

— Nous brouterons de compagnie, ma mère.

Sur quoi le signor Fortunato roulait autour de son cou son écharpe de laine bise, tandis que Domitille égratignait furieusement la doublure de son manchon.

La berline roulait sur la chaussée qui coupait en ligne droite les marais, de l'Isère à Fréterive. Les chevaux allaient au petit trot, secouant leurs grelots qui tintinabulaient, et les postillons pour se divertir faisaient claquer leurs fouets, pressés d'arriver au terme de la course, et se permettant un joyeux réconfort au prochain relais.

Peu avant d'arriver à Fréterive, les postillonniers furent obligés de ralentir l'allure de leurs bêtes, parce qu'un amas de pierres obstruait la route.

Or, précisément, au sommet de ce tas de

cailloux, piédestal digne de la statue, un homme se tenait debout, les bras croisés sur sa poitrine, dans l'attitude du défi, et paraissait attendre les voyageurs au passage.

Il était dans toute la force de l'âge, et néanmoins paraissait déjà vieux : sa barbe grise, longue et très fournie, s'épanchait sur sa poitrine, comme la barbe limoneuse des fleuves mythologiques.

De son bonnet phrygien, de laine rouge, dont la pointe retombait sur l'oreille, s'échappaient les boucles abondantes de sa chevelure. Ses yeux bleus lançaient ce regard fixe, incisif, d'un éclat insoutenable, qui était le regard de l'abbé d'Hauteluca.

Il avait l'apparence d'un paysan, avec sa veste et son pantalon de mise-laine ou ratine blanche, et son gilet de velours vert olive, mais le type de son visage démentait son apparente condition.

Ce personnage inspirait au premier abord, une répulsion mêlée de terreur. Ses traits exprimaient une implacable résolution, l'énergie, une insolence railleuse et par-dessus tout une audace sans pareille.

Il ressemblait plutôt à un bandit de grand chemin qu'à un paisible laboureur. Il était de ces gens qu'on frémit de rencontrer, le soir, au coin d'un bois.

L'un des postillons mit pied à terre pour conduire les chevaux par la bride. L'autre cria à l'homme au bonnet rouge :

— Et ! l'ami, pousse à la roue pour nous aider à franchir ce mauvais pas.

L'homme ricanant, haussa les épaules, et

ne daigna pas répondre.

L'abbé mit la tête à la portière, pour voir quel obstacle empêchait d'avancer : à sa vue, l'inconnu fit un geste de colère, et murmura quelques paroles d'un ton véhément.

Puis d'un bon, il sauta sur la route, appuya sa main fine et blanche sur la portière et plongea dans la voiture son regard acéré. La marquise ne put réprimer un mouvement d'effroi.

L'homme, fixa sur elle deux yeux ardents, et tout à coup, il pâlit, devint livide et resta là, immobile et sans voix, la bouche béante, les bras étendus, comme s'il eût été frappé de la foudre.

Raymond lui dit avec douceur :

— Mon ami que voulez-vous ?

Un flot de sang afflua au visage de l'inconnu : son front s'empourpra, ses paupières s'abaissèrent sur ses yeux, il chancela, frissonnant, et s'accrocha aux ferrures pour ne pas tomber.

— Suffrez-vous ! reprit l'abbé un peu inquiet. Tenez ! mon ami, poursuivit-il, en prenant dans sa bourse une pièce d'argent qu'il offrit au paysan, prenez ceci... et priez pour nous !

L'homme au bonnet rouge recula. Il fit un violent effort, et balbutia, d'une voix oppressée et d'un ton farouche :

— Je... ne mendie point... Je ne prie... jamais... Gardez votre aumône... pour d'autres misérables... que moi !

(A suivre)

Bibliographie

LA VRAIE REVUE DE FAMILLE

La Semaine Populaire Illustrée a véritablement réalisé le but qu'elle se proposait. Donner, sous une couverture illustrée, 32 pages de texte et 40 gravures inédites pour quinze centimes semblait impossible.

C'est cependant ce que fait chaque Samedi, la Semaine Populaire. C'est la vraie Revue de Famille dont tous les articles et les dessins peuvent être mis entre toutes les mains.

Voici du reste le sommaire de cette Semaine (31 Janvier, N° 18).

Causeries du Samedi. Les Sardiniers de l'Ouest, par Savigny (7 illustrations).

Mémoires et Souvenirs. Comment on devient un Comique par Jojoquin Cadet (1 illustration).

Les Arts en famille. Construction économique d'une tente de Jardin (6 illustrations).

Contes et Récits. Le Parapluie, par Guy de Maupassant (2 illustrations).

Poésie. Déménagement, par Eugène Manuel (1 illustration).

Beaux-Arts. Sardiniers à Concarneau, tableau de Granchi-Taylor.

Roman. La Fugitive, par Jules Claretie (4 illustrations).

Revue humoristique de l'Etranger. (Reproduction des dessins les plus intéressants des journaux satiriques du monde entier). — L'arbitrage et le Vénézuéla. — Au Maroc. — En Macédoine. — Le Passage des Dardanelles. — Etats-Unis et Canada (7 illustrations).

Pour les Enfants. La peau de l'Ours (9 illustrations).

Petite Correspondance, etc.

Nous rappelons que l'Administration de La Semaine Populaire Illustrée (10 Rue Saint-Joseph, Paris), envoie Franco, un numéro spécimen à toute personne qui en fait la demande.

Abonnements : un an, 7 fr. 50 - 6 mois, 4 fr. - 3 mois, 2 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste de France.

QUARANTIÈME ANNÉE

Même administration que le Journal des Demoiselles

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles, illustré en 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

CHACQUE LIVRAISON RENFERME EN OUTRE : Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa quarantième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur

Envoi Gratuit d'un numérospecimen.

Le pro, rédacteur-gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOU MOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1° DE PARIS à TOURS. 2° DE TOURS à NANTES. 3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. 4° D'ORLÉANS à LIMOGES. 5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. 6° DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. DE TOURS à ANGOULÈME. D'ANGOULÈME à BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3° ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1° classe 163 fr. 50 c. - 2° classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1°, 2° et 3° classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0,

suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Bagnères-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cantons, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eggnie-les-Beins), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloue (Préchaq-les-Bains) ; Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loeres-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginocles Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantès), Saint-Girons (Audinac Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradjan), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflent (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveies).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1° itinéraire : 1° classe 86 fr. — 2° classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2° itinéraire : 1° classe 54 fr. — 2° classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.